

VALORISATION DES DÉCHETS PLASTIQUES : L'ADEME LANCE UN APPEL A PROJETS

Les nouvelles contraintes réglementaires incitent à la valorisation, les cours des matières plastiques sont élevés : dans ce contexte, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) lance un appel à projets dont l'objectif est la valorisation des déchets plastiques et d'encourager un effort d'investissement en faveur des équipements qui contribuent à ce résultat.

Cet appel est un concours réservé aux projets d'équipements qui contribuent à la réduction des déchets de production, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets plastiques, quelle qu'en soit l'origine. Ces équipements doivent être destinés à une exploitation commerciale.

Les lauréats seront sélectionnés par un jury national, composé de représentants des ministères et professions concernés, sur les critères suivants :

- les équipements mettent en œuvre des innovations reproductibles,
- le type de déchets plastiques visés constitue, en France, un flux volumineux et peu valorisé,
- les perspectives de viabilité du projet sont étayées par des études sérieuses.

Les lauréats pourront bénéficier d'une avance remboursable fixée à 30 % du montant des équipements (hors génie civil et bâtiment) et limitée à 2,5 MF. Son remboursement sera fonction de la réussite du projet et son taux d'intérêt sera nul. L'Ademe consacrera 30 MF à cet appel à projets.

Pour participer, les candidats doivent retirer un dossier auprès de la délégation régionale de l'Ademe dans leur région. Date de dépôt du dossier : 16 juin 1995 auprès de la même délégation régionale (adresses dispo-



nibles sur Minitel 3615 code Ademe).

- **Ademe, 27, rue Louis Vicat, 75015 Paris. Tél. : (1) 47.65.24.96. Fax : (1) 47.65.52.36.**

RECYCLAGE DES BOUTEILLES EN PET : DÉPOLYMÉRISER ET REPOLYMÉRISER

Les chercheurs du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et de l'École Centrale de Paris viennent de trouver une solution au recyclage de certaines matières plastiques telles que le polyéthylène téréphthalate utilisé pour le conditionnement des boissons gazeuses.

Parmi les solutions existantes en matière de recyclage chimique, l'une d'entre elles consiste à dépolymériser les chaînes du polyester. C'est cette solution qui est utilisée pour le recyclage des bouteilles en PET. Après récupération chez un spécialiste du recyclage puis nettoyage et broyage, la bouteille devient des petits copeaux, qui transformés par réaction chimique en polyols, constituent la base de la fabrication de matériaux alvéolaires en polyuréthane. Cette opération consiste à soumettre les copeaux de PET à l'action d'un glycol à environ 200 degrés dans un réacteur en présence d'un catalyseur. Le résultat final est un mélange de polyols utilisables pour la synthèse de polyuréthanes qui donnent lieu à trois applications spécifiques au bâtiment :

- isolant thermique en mousse rigide de polyuréthane. D'une densité de 21 kg/m³, ce produit présente des performances ther-

miques satisfaisantes à savoir une conductivité de 21 mW/mK,

- un isolant thermo-acoustique dérivé des déchets de mousse souple qui sont agglomérés grâce à un liant polyuréthane à partir des polyols obtenus. Avec une densité de 60 kg/m³, sa conductivité thermique est de 40 mW/mK et le module d'Young dynamique de 0,1 MPa,

- un isolant acoustique pour dalles flottantes qui présente une densité de 350 kg/m³, une conductivité thermique de 60 mW/mK, un module d'Young dynamique de 0,04 MPa, mesuré sur un échantillon placé sous une charge de 80 kg/m² pour simuler l'action d'une dalle flottante.

- **Robert Copé ou Jean-Claude Maréchal, CSTB Grenoble. Tél. : 76.76.25.25.**

CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

La France vient de ratifier la convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques. C'est une étape décisive dans un long processus qui a débuté à Genève en 1978, a été marqué par la Conférence de Paris du 13 janvier 1993 et se poursuit à La Haye avec les travaux de la commission préparatoire chargée de la mise en place de la nouvelle organisation internationale qui assurera le contrôle de l'application de ce traité.

L'industrie chimique ne fabrique pas d'armes chimiques, mais fabrique des produits civils tout à fait légitimes qui sont susceptibles d'être utilisés à mauvais escient et détournés de

leur fonction d'origine pour devenir des «précurseurs» d'armes chimiques. C'est pourquoi, associée très tôt aux négociations internationales visant à empêcher tout détournement d'une technologie pacifique à des fins militaires, elle a toujours soutenu avec fermeté les travaux menés à Genève et La Haye, proposant une avancée significative avec un régime de vérification sur place des installations industrielles.

L'entrée en vigueur de cette convention doit intervenir six mois après sa soixante cinquième ratification, c'est-à-dire, sans doute vers la mi-1996. A partir de là, les industriels auront à remplir leurs obligations en matière de déclarations et à accueillir les premières inspections internationales vers la fin de la même année.

- **Union des Industries Chimiques, 14, rue de la République, 92800 Puteaux Cedex 99. Tél. : (1) 46.53.11.06.**

R.P. RENFORCE SA GAMME DE COAGULANTS

Rhône-Poulenc Environnement Services vient de mettre en route, à Septèmes (près de Marseille), une unité de production de 15 000 tonnes/an d'une nouvelle qualité de polychlorure d'aluminium, ce produit haut de gamme s'adresse au marché du traitement de l'eau potable. Il apporte des solutions performantes pour traiter certains types d'eaux. Numéro deux en Europe pour les coagulants minéraux, Rhône-Poulenc offre également une gamme élargie de services et de produits pour le marché du traitement des eaux : désinfectants, correcteurs de pH, coagulants, adjuvants de floculation, membranes de filtration tangentielle, produits de protection des réseaux, services de mise en œuvre des produits et d'analyses.

- **Rhône-Poulenc, 25, quai Paul Doumer, 92408 Courbevoie Cedex. Tél. : (1) 47.68.08.47. Fax : (1) 47.68.14.44.**